

HABILITATION À DIRIGER LES RECHERCHES

L'habilitation à diriger des recherches sanctionne la reconnaissance du haut niveau scientifique du candidat, du caractère original de sa démarche dans un domaine scientifique ou technologique suffisamment large, de sa maîtrise dans une stratégie autonome de recherche scientifique et de sa capacité à encadrer de jeunes chercheurs.

L'habilitation à diriger des recherches est un diplôme dont la finalité essentielle, sinon exclusive, est de permettre l'accès au corps des professeurs d'Université. Cependant, il n'est pas exclu que la reconnaissance d'un niveau scientifique élevé intéresse également des entreprises. Mais l'habilitation à diriger des recherches, de par sa conception, n'est pas et ne doit en aucun cas être considérée comme un second doctorat, de niveau supérieur, comme l'était auparavant le doctorat d'État par rapport au doctorat de troisième cycle.

Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme de doctorat ou justifier d'un diplôme, de travaux ou d'une expérience d'un niveau équivalent.

- [Toutes les informations ici](#)

Contacts

Direction de la Recherche et de la Valorisation

secretariat.driv@univ-rouen.fr

Pôles des études doctorales : etudesdoctorales@univ-rouen.fr

Publié le : 2020-01-28 09:16:04